

CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE

JANVIER 2025

ENTREPRISES



Orabank
Côte d'Ivoire

I	CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE	
1.1.	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1.	Ouverture de compte	Gratuit
1.1.1.1.	Dépôt à terme Entreprises, ONG et Associations	Gratuit
1.1.1.2.	Compte courant (Entreprises et Professionnels)	Gratuit
1.1.1.3.	Plan épargne PME	Gratuit
1.1.1.4.	Autres types de comptes	Gratuit
1.2.	Conditions de clôture de compte	
* 1.2.1.	Dépôt à terme Entreprises, ONG et Associations	Gratuit
* 1.2.2.	Compte courant (Entreprises et Professionnels)	Gratuit
* 1.2.3.	Plan épargne PME	Gratuit
* 1.2.4.	Autres types de clôture de comptes	Gratuit
II.	SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE	
2.1.	Gestion de comptes	
2.1.1.	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1.	Commission de plus fort découvert	0,35 % flat
2.1.1.2.	Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,03 %
2.1.1.3.	Commission de dépassement sur compte autorisé	De 1 à 50 000 000 FCFA : 0,30% flat du montant minimum 150 000 FCFA De 50 000 001 à 100 000 000 FCFA: 0,5% flat du montant mini 250 000 FCFA Montant > 100 000 000 FCFA: 1% flat du montant
2.1.1.4.	Commission de dépassement sur compte non autorisé	commission appliquée au point 2.1.1.3 + frais de forçage de 10 000 FCFA flat par opération
2.1.1.5.	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.2.	Relevé d'identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.3.	Relevés de compte	
2.1.3.1.	Mensuel	Gratuit
2.1.3.2.	À la demande (mois en cours)	1 500 FCFA HT /page
2.1.3.3.	Autres relevés de compte (Pour circularisation, ...)	2 000 FCFA HT /page
2.1.4.	Frais de tenue de compte	
2.1.4.1.	Compte Chèque Professionnels	10 000 FCFA HT
2.1.4.2.	Compte Chèque PME	20 000 FCFA HT
2.1.4.3.	Compte chèque GE	20 000 FCFA HT
2.1.4.4.	Pack entreprises (PME/GE)	20 000 FCFA HT
2.1.5.	Attestations bancaires	
2.1.5.1.	Attestations de solde	15 000 FCFA HT

2.1.5.2.	Attestations de non engagement	15 000 FCFA HT
2.1.5.3.	Attestations de clôture	30 000 FCFA HT
2.1.5.4.	Attestations Financières	50 000 FCFA HT
2.1.5.5.	Attestations de Préfinancement	50 000 FCFA HT
2.1.5.6	Attestations de Redevance	50 000 FCFA HT
2.1.6.	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 FCFA pour les versements supérieur à 5000 FCFA
2.1.7.	Frais pour procuration	10 000 FCFA HT
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Produits d'épargne	3,5% / an compte épargne défiscalisé - solde minimum 30 000 F
2.1.8.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Négociable
2.1.8.4	Autres types de conditions créditrices	Négociable
2.2.	Moyens de paiement	
2.2.1.	Chèques	
2.2.1.1.	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1.	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.2	Destruction de chéquier	10 000 FCFA HT
2.2.1.3.	Lettre-chèques	500 FCFA HT / Lettre + 20 FCFA* / vignette non barré
2.2.1.4.	Chèques de banque sur place	30 000 FCFA HT
2.2.1.5.	Chèques de banque UEMOA	PRO - PME 30 000 FCFA HT / GE 50 000 FCFA HT
2.2.1.6.	Chèques de banque sur comptes en devises (minimum et maximum)	PRO - PME 30 000 FCFA HT / GE 50 000 FCFA HT
2.2.1.7.	Destruction de chèque de banque	10 000 FCFA HT
2.2.2	Cartes bancaires - CARTE BUSINESS	
2.2.2.1	Cotisation annuelle / Renouvellement / carte additionnelle	60 000 FCFA HT
2.2.2.1.1	Prestations services monétiques	
2.2.2.1.2	Consultation /édition d'historique de solde	
	Consultation /édition d'historique de solde dans les autres banques locales et UEMOA	Gratuit
	Consultation /édition d'historique de solde hors UEMOA	Gratuit
2.2.2.1.3	Retrait d'espèces dans les Distributeur Automatiques de Billets (DAB)	
	DAB Orabank CI	Gratuit
	DAB autres banques locales - Réseau GIM UEMO	500 FCFA HT
	(DAB) hors UEMOA	2,5 % TTC du montant du retrait avec un minimum de 2 500 F CFA
2.2.2.1.4	Edition de Mini relevés	
	Mini relevé DAB Orabank CI	200 FCFA HT

	Mini relevé DAB UEMOA	200 FCFA HT
	Mini relevé DAB HORS UEMOA	200 FCFA HT
	*Pour toute autre information relative à l'usage de la carte, se référer au chapitre des conditions applicables à la clientèle des particuliers	
2.3	Solutions d'encaissement	
2.2.3.1	Terminal de paiement électronique	15 000 FCFA HT / mois
III.	SERVICES BANCAIRES	
3.1.	Dates et valeurs appliquées	
3.1.1.	Virements reçus	J+1
3.1.2.	Remise de chèque	J+2
3.1.3.	Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.4.	Virements émis	J+1 5000 FCFA HT par opération
3.1.5.	Domiciliation d'effets, paiement de chèques	J+1
3.1.6.	Versement et retrait d'espèces	J + 3 max
3.1.7.	Plan épargne	1 ^{er} jour de la quinzaine suivant le jour du versement
	Crédit en compte / Versement	1 ^{er} jour de la quinzaine précédent le retrait
	Débit en compte / Retrait	J+1 pour les versements et J-1 pour les retraits
3.2.	Frais liés aux services bancaires	
* 3.2.1.	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
* 3.2.2.	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
* 3.2.3.	Emission chèque de banque en FCFA	PRO - PME 30 000 FCFA HT / GE 50 000 FCFA HT
* 3.2.4.	Emission chèque de banque en autre devises	0,25 % minimum 1 000 FCFA
* 3.2.5.	Rejet de chèque	20 000 FCFA HT
* 3.2.6.	Demande d'opposition	11 000 FCFA
* 3.2.7.	Incident sur compte (ATD, Saisie conservatoire, Attribution de créance)	50 000 FCFA HT
* 3.2.8.	Protêt	5 000 FCFA HT
* 3.2.9.	Frais de circularisation	50 000 FCFA HT
* 3.2.10.	Changement de signature	Gratuit
* 3.2.11.	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
* 3.2.12.	Changement d'adresse	Gratuit
* 3.2.13.	Changement de garde de titre	Gratuit
* 3.2.14.	Frais de nantissement	Au réel
* 3.2.15.	Frais de saisie attribution (conservatoire, attribution) / ATD	60 000 FCFA HT

* 3.2.16.	Frais de main levée de saisie attribution (conservatoire, attribution) ATD	60 000 FCFA HT
* 3.2.17.	Frais de reclassement	Gratuit
* 3.2.18.	Autres types de services bancaires	Annulation chèque de banque: 10 000 FCFA HT
IV. SERVICE BANQUE À DISTANCE		
4.1.	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2.	Banque en ligne (Oranet)	3000 FCFA HT/mois pour les professionnels 10 000 FCFA HT/mois pour les autres entreprises
4.3.	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
	Virement SICA	250 FCFA HT par opération
	Virement RTGS	500 FCFA HT par opération
4.4.	Service SMS	Gratuit
4.5.	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Gratuit (seulement les coûts sont à la charge du client)
4.6.	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Gratuit
4.7.	O'SWIFT - Envoi de relevé de compte aux format MT940/MT942 et réception et imputation d'ordre aux formats MT101	Gratuit
4.8.	O'VIREMENT - Envoi de relevé de compte aux format MT940/AFB120 et réception et imputation d'ordre au format MT101/AFB 160/AFB320	Gratuit
4.9.	Autres types de services banque à distance	300 OU 500 FCFA par ligne de bénéficiaire chez confrère 0 Frcs si opération intra Orabank
V. GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		
5.1.	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2.	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3.	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4.	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Gratuit
5.5.	Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6.	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	20 000 FCFA HT pour l'émetteur et 5000 FCFA HT pour le bénéficiaire
5.7.	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.8.	Frais d'avertissement	15 000 FCFA HT
5.9.	Frais d'injonction	15 000 FCFA HT
5.10.	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	Gratuit
VI. OPÉRATIONS SUR TITRES		
6.1.	Frais de tenue et de Gestion (prélèvement annuel)	N/A
6.2.	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	Selon les conditions de marché

6.3.	Epargne salariale (Plan épargne Entreprise)	N/A
6.4.	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	N/A
6.5.	Relévé mensuel	N/A
6.6.	Relévé de titres à la demande	N/A
6.7.	Autres types d'opérations sur titres	En fonction des opportunités de marché
VII.	OPÉRATIONS DE CHANGE	
7.1.	Achat et vente de billet de banque (commission manipulation achat et vente)	
7.1.1	Achat de Devises (Billets)	Gratuit
7.1.2	Vente de Devises (Billets) Client Orabank	
7.1.2.1.	Euro	2% du montant
7.1.2.2.	Autres Devises	0,40% du montant
7.1.3.	Vente de Devises (Billets) NON Client Orabank	
7.1.3.1.	Euro	2% du montant
7.1.3.2.	Autres Devises	0,75% du montant
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	N/A
VIII	OPÉRATIONS DE CRÉDIT	
8.1.	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+Marge)	négociable
8.1.1.	Découvert en compte convenu et formalisé (TBB+Marge)	négociable
8.1.2.	Crédits à court terme ((TBB+Marge)	négociable
8.1.3.	Autres crédits à court terme ((TBB+Marge)	négociable
8.1.4.	Autres crédits à moyen et terme ((TBB+Marge)	négociable
8.1.5.	Crédit-bail	négociable
8.1.5.1	Mobilier	N/A
8.1.5.2	Immobilier	N/A
8.1.6.	Financement en devise	négociable
8.1.7.	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	N/A
8.1.8.	Autres financements en devises	négociable
8.1.9.	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	négociable
8.1.10.	Facilités de caisse et avances (types à définir)	négociable
8.1.11.	Prêt de consolidation de découvert	négociable
8.1.12.	Autres types de crédits de trésorerie	négociable
8.2.	Crédits par signature	
8.2.1.	Caution sur marchés	3% HT l'an
8.2.2.	Cautions fiscales et douanières	3% HT l'an
8.2.3.	Aval de traites	3% HT l'an
8.3.	Opérations connexes aux opérations de crédits	négociable
8.3.1.	Frais de prise d'hypothèque	Au réel

8.3.2.	Frais de mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	négociable
8.3.3.	Avenant sur contrat prêt	Gratuit
8.3.4.	Modification simple (date d'échéance, numéro de compte ou périodicité)	Gratuit
8.3.5.	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.6.	Autres modifications nécessitant une rédaction de l'acte	Au réel
8.3.7.	Demande de décompte	Gratuit
8.3.8.	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.9.	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	1,5%
8.3.10.	Commissions d'engagement	
8.3.10.1.	Frais d'études des dossiers de prêt	Négociable - maximum 2%
8.3.10.2.	Frais et commissions d'escompte	Négociable
8.3.10.3.	Cautions et avals	3% flat
IX.	OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	
9.1.	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1.	Euro	
9.1.1.1.	Commission prorogation - commission rapatriement	Gratuit
9.1.1.2.	Commission d'encaissement	6 000 FCFA HT
9.1.1.3.	Frais d'envoi	Minimum 40 000 FCFA HT - au delà de 100 000 Euros, maxi 100 000 FCFA HT
9.1.1.4.	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	10 000 FCFA HT
9.1.1.5.	Provisions pour retour de chèque impayé	10 000 FCFA HT
9.1.1.6.	Avis de sort/SWIFT	3 000 FCFA HT
9.1.2.	Autres devises	Minimum 40 000 FCFA HT - au delà de 100 000 Euros, maxi 100 000 FCFA HT
9.1.2.1.	Commission de change	Gratuit
9.1.2.2.	Commission d'encaissement	6 000 FCFA HT
9.1.2.3.	Frais d'envoi	40 000 FCFA HT
9.1.2.4.	Avis de sort/SWIFT	3 000 FCFA HT
9.1.2.5.	Provisions pour retour de chèques impayés	N/A
9.2.	Émission de chèques et effets en devises	
9.2.1.	Euro	
9.2.1.1.	Frais de dossier	5 000 FCFA HT
9.2.1.2.	Commission de transfert	0,25 % minimum 10 000 FCFA HT
9.2.1.3.	Taxe	10 %
9.2.1.4.	Frais SWIFT	15 000 FCFA HT
9.2.1.5.	Frais liés à l'autorisation de change	Gratuit

9.2.2.	Autres devises	
9.2.2.1.	Frais de dossier	5 000 FCFA HT
9.2.2.2.	Commission de transfert	0,4 % minimum 10 000 FCFA HT
9.2.2.3.	Taxe	10 %
9.2.2.4.	Frais liés à l'autorisation de change	Gratuit
9.2.2.5.	Frais SWIFT	15 000 FCFA HT
9.2.2.6.	Autres types d'opération avec l'étranger	
9.3.	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1.	Chèques reçus par compensation régionale	Gratuit
9.3.2.	Frais d'encaissement	Gratuit
9.3.3.	Frais de manipulation	Gratuit
9.3.4.	Frais SWIFT	Gratuit
9.3.5.	Frais de port de lettre	Gratuit
9.3.6.	Frais sur chèque en souffrance	Gratuit
9.3.7.	Frais fixes d'impayés	10 000 FCFA HT
9.4.	Transferts	
9.4.1.	Transferts zone UEMOA	5 000 FCFA HT
9.4.2.	Transferts hors zone UEMOA	
9.4.2.1.	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	1,5% minimum 20 000 FCFA HT
9.4.2.2.	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	1,5% minimum 15 000 FCFA HT
9.4.3.	Autres types de transferts	
9.5.	Opérations documentaires	
9.5.1.	Remise documentaire import	
9.5.1.1	Ouverture	
	Commission d'ouverture FCFA, Euro, autres devises	20 000 FCFA HT
	Commission dossier	6 000 FCFA HT
	Commission (en cas de traite avalisée)	0,75% trimestre indivisible
	Frais d'envoi courrier express (si traite à envoyer au cédant)	40 000 FCFA HT
9.5.1.2	Modification	
	Frais de modification	10 000 FCFA HT
	Commission de prorogation	10 000 FCFA HT
9.5.1.3	Annulation	
	Commission d'annulation	15 000 FCFA HT
	Commission dossier	6 000 FCFA HT
	Frais Swift	15 000 FCFA HT
	Frais d'envoi courrier express	40 000 FCFA HT

9.5.1.4	Acceptation	
9.5.1.5	Non acceptation	15000 FCFA HT
	Commission de non acceptation	0,1 %
9.5.1.6	Règlement	6000 FCFA HT
	Commission d'encaissement	6000 FCFA HT
	Commission de transaction	40 000 FCFA HT
	Frais de dossier	15 000 FCFA HT
	Taxe de transfert (TTHU) :	6000 FCFA HT
9.5.1.7	Impayé	
	Commission d'impayé	10 000 FCFA HT
	Avis de sort	40 000 FCFA HT
9.5.2.	Remise documentaire export	25 000 FCFA HT
9.5.2.1	Modification	
	Commission d'amendement	15 000 FCFA HT
	Commission de prorogation	10 000 FCFA HT
	Frais Swift	15 000 FCFA HT
9.5.2.2	Annulation	
	Commission d'annulation	0,1%
	Frais Swift	15 000 FCFA HT
9.5.2.3	Règlement	
	Commission d'encaissement	15 000 FCFA HT
	Commission de transaction	0,4%
	Avis de sort	15 000 FCFA HT
	Frais Swift	15 000 FCFA HT
	Frais de dossier	6 000 FCFA HT
	Frais d'envoi courrier express	40 000 FCFA HT
	Impayé	
	Commission d'impayé	25 000 FCFA HT
9.5.3.	Crédit documentaire import	
9.5.3.1	Ouverture (Frais prélevés à l'ouverture)	
	Commission d'ouverture (par trimestre indivisible)	0,5% Minimum 20 000 FCFA HT
	Commission de change (éventuel)	0,75% Minimum 3 000 FCFA HT
	Frais de dossier	10 000 FCFA HT
	Frais de Swift par message	30 000 FCFA HT
	Retenue de garantie	Entre 0% et 100%
9.5.3.2	Modification	
	Portant sur le montant	0,5% Minimum 20 000 FCFA HT

LE RÉSEAU ORABANK EN CÔTE D'IVOIRE

L'ensemble de notre équipe se tient à votre disposition dans l'une de vos agences où vous pourrez effectuer toutes vos opérations bancaires courantes.

A ABIDJAN

Plateau Rue des banques

Tel : +225 27 20 25 55 55

Adjamé Marché Gouro

Tel : +225 27 20 25 55 90/93

Marcory VGE

Tel : +225 27 20 25 55 28

Yopougon Zone Industrielle

Tel : +225 27 20 25 55 27

Cocody Vallons

Tel : +225 27 20 25 55 26

Cocody Abatta

Tel : +225 27 20 25 55 55

Yopougon Complexe

Tel : +225 27 20 25 55 55

Cocody Angré CHU

Tel : +225 27 20 25 55 55

Cocody II Plateaux Premium

Tel : +225 27 20 25 55 55

EN PROVINCE

San-Pedro Cité

Tel : +225 27 20 25 55 29 /
27 34 71 14 76

Bouaké Commerce

Tel : +225 27 20 25 55 62 /
27 31 63 19 10

Daloa Soleil 1

Tel : +225 27 20 25 55 55

Gagnoa Commerce

Tel : +225 27 20 25 55 55

Korhogo Petit Paris

Tel : +225 27 20 25 55 55

Duekoue Commerce

Tel : +225 27 20 25 55 55

Groupe Orabank

Bénin - Burkina - Côte d'Ivoire - Gabon - Guinée - Guinée Bissau - Mali
Mauritanie - Niger - Sénégal - Tchad - Togo

	Portant sur la date de validité	0,2% Minimum 25 000 FCFA HT
	Portant sur d'autres éléments	
	Frais de Swift par message	2,5% Minimum 50 000 FCFA HT
9.5.3.3	Annulation	
	Frais d'annulation	0,1% Minimum 25 000 FCFA HT
	Frais de Swift par message	30 000 FCFA HT
9.5.3.4	Règlement	
	Commission d'utilisation	0,25% Minimum 25 000 FCFA HT
	Commission d'acceptation par mois - Minimum 3 mois	20 000 FCFA HT
	Commission de transfert	20 000 FCFA HT
	Frais de Swift par message	30 000 FCFA HT
	TTHU (taxe sur transfert hors UEMOA)	0,6%
9.5.4.	Crédit documentaire export	
9.5.4.1	Notification	
	Commission de notification	0,15% Minimum 25 000 FCFA HT
	Frais de dossier	10 000 FCFA HT
	Frais de Swift par message	30 000 FCFA HT
	Commission de confirmation par trimestre	1,75% à confirmer par la trésorerie
9.5.4.2	Modification	
	Commission d'augmentation	0,25% Minimum 25 000 FCFA HT
	Commission de prorogation	0,25% Minimum 25 000 FCFA HT
	Frais de Swift par message	30 000 FCFA HT
	Frais de modification	15 000 FCFA HT
9.5.4.3	Annulation	
	Frais d'annulation	0,1% Minimum 25 000 FCFA HT
	Frais de Swift par message	30 000 FCFA HT
9.5.4.4	Réalisation	
	Commission de la levée	0,25% Minimum 25 000 FCFA HT
	Commission d'encaissement	0,20% Minimum 25 000 FCFA HT
	Frais de mise en conformité des Docs	10 000 FCFA HT
	Frais d'envoi courrier express	40 000 FCFA HT
9.5.5.	Domiciliation recettes d'exportation	5 000 FCFA HT
9.5.6.	Annulation de domiciliation Import / export	5 000 FCFA HT
9.5.7.	Lettre de crédit	Nous consulter
X	AUTRES SERVICES	

10.1.	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1.	0 à 30 jours	5 000 FCFA HT
10.1.2.	30 à 60 jours	10 000 FCFA HT
10.1.3.	60 à 90 jours	20 000 FCFA HT
10.1.4.	Plus d'un an	30 000 FCFA HT
10.1.5.	Supplément par photocopie	N/A
10.2.	Frais courrier de demande de documents douaniers sur importation non effective	5 000 FCFA HT à partir de la première relance
10.3.	Boîte à lettres	N/A
10.4.	Scan chèque	Nous consulter
10.5.	Demande de renseignements sur client	N/A
10.6.	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	Gratuit
10.7.	Demande de renseignements financiers	25 000 FCFA HT
10.8.	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	50 000 FCFA HT
10.9.	Abonnement mensuel au site internet	Gratuit
10.10.	Information manuelle des cautions	Gratuit
10.11.	Successions	
10.11.1.	Frais d'ouverture de dossier de succession	Gratuit
10.11.2.	Frais de dossier de succession	60 000 FCFA HT
10.11.3.	Frais annuels de tenue de compte	Gratuit
10.12.	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Gratuit
10.13.	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	
	Lettre d'avertissement	Gratuit
	Lettre d'injonction	Gratuit
10.14.	Attestation d'avoirs	10 000 FCFA HT
10.15.	Reconstitution d'extrait de compte	Gratuit
10.16.	Autres types de services	Au réel

INFORMATION GÉNÉRALE DES EMPRUNTEURS SUR LES TAUX MAXIMA AUTORISÉS DANS LA ZONE UEMOA

Le Taux effectif global (TEG) d'intérêt est calculé en tenant compte de l'amortissement du prêt auquel s'ajoutent les frais et rémunérations de toute nature hormis les taxes et impôts. Il est annuel et proportionnel au taux de période du prêt à terme échu. Le TEG conformément aux dispositions de la loi N°2014-810 du 16 décembre 2014 ne peut excéder le taux d'usure. *

EXEMPLE REPRÉSENTATIF DE LA FORMULE DE CALCUL DU TEG APPLIQUÉ AUX CRÉDITS A LA CLIENTÈLE

Exemple :

Taux d'intérêt: 9%

Durée de remboursement: 24 mois

Assurance décès: 0,75%

Frais de dossier: 2,4%

Montant prêt : 3.500.000 FCFA

TEG: 12,249%

*Taux d'usure: 15% au 1er Janvier 2014